



Osny, Jeudi 1^{er} septembre 2022

La principale

Aux Personnels, Aux parents et Aux élèves

MODALITES D'APPLICATION DU PROTOCOLE SANITAIRE– COVID 19-

- COLLEGE LA BRUYERE –

RENTREE DU 1er SEPTEMBRE 2022

Introduction :

Ce protocole, interne au collège La Bruyère, s'appuie sur le protocole sanitaire national diffusé en juillet 2022 et mis à jour en août 2022 ainsi que sur le travail avec les équipes pédagogiques les années précédentes.

Cette année le protocole sanitaire comporte une graduation de 4 niveaux. Le niveau est décidé par le ministère ainsi que les autorités de santé au regard de la situation sanitaire et dépend du contexte local.

Pour la rentrée scolaire 2022, nous sommes en Niveau Socle :

Les enfants sont accueillis en présentiel au collège, aucune restriction n'est requise au niveau du brassage, aucune restriction pour l'EPS. Le port du masque est en fonction des règles en population générale. Le respect des gestes barrières est toujours de rigueur.

Pour s'informer sur les différents niveaux vous pouvez consulter le tableau joint à ce document en dernière page et les sources ministérielles.

1 -Le rôle des parents et des familles

Avant le départ à l'école, les parents s'engagent à :

- Prendre la température de l'enfant, elle doit être inférieure à 38°C
- S'assurer que l'enfant ne présente aucun des symptômes évocateurs (maux de tête, mal de gorge, nez qui coule, toux, perte du goût et odorat, fatigue, difficultés respiratoires, troubles digestifs : diarrhées, fièvre).

Dans le cas contraire, les parents s'engagent à contacter le médecin de famille et respecter les procédures.

De même, les élèves ayant été testés positivement à la COVID 19 ne doivent pas se rendre au collège et doivent respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires.

Pour ceux dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ils doivent se tester une 1^{ère} fois puis 2 jours après le cas contact confirmé, s'ils sont négatifs ils peuvent se rendre au collège avec un masque. Il faut surveiller la température et l'éventuelle apparition de symptômes. Ils en informent la cheffe d'établissement.

Pour l'arrivée au collège, il faudra veiller à ce que l'enfant :

- Se soit lavé les mains avant de quitter le domicile ;
- Dispose de mouchoirs jetables ;

- Dispose d'une bouteille d'eau étiquetée à son nom pour l'EPS.

Les parents devront veiller à ce que les numéros d'urgence soient à jour dans les fiches élèves, ceci afin que nous soyons en mesure de respecter la procédure mise en place en cas de d'apparition de symptômes.

2 – La préparation à la reprise

La signalétique : A l'intérieur du collège aucune restriction dans le mode de déplacement, ni dans la cour.

3 – La reprise / L'organisation

Accueil au portail :

- Distribution de gel hydroalcoolique ;
- Se ranger par classe en arrivant dans la cour ;

Le port du masque :

Les règles en milieu scolaire sont les mêmes qu'en population générale. Elles sont définies par les autorités sanitaires. Des mesures locales peuvent être prises par les autorités préfectorales, elles peuvent concerner l'espace scolaire.

Accès aux sanitaires :

Pour « le socle » l'accès des toilettes se fait sans restriction. **Une attention particulière sera portée par le personnel de la vie scolaire aux élèves de 6ème.**

L'élève devra se laver les mains à l'eau savonneuse pendant 30 secondes en entrant et en sortant des toilettes. Il s'essuiera les mains avec du papier essuie-main jetable mis à disposition. Les toilettes seront entièrement désinfectées 2 fois par jour.

La circulation :

- Les professeurs récupèrent leurs élèves dans la cour ;
- La montée en classe s'effectuera normalement ;
- Une fois devant leur classe les élèves devront patienter en rang dans le couloir ;
- Les adultes veillent à que les élèves se lavent les mains avant de rentrer en salle ;
- Les accès des élèves par les portes du bâtiment, encadrés par les professeurs, sont par classe et les élèves doivent ne pas se tasser ou se bousculer.

Les salles de classe :

Les élèves changent de salle. Les professeurs veilleront au respect des gestes barrières. Ainsi, les élèves devront se laver les mains avec du gel hydroalcoolique mis à leur disposition à chaque changement de cours. Les salles seront aérées tous les jours avant l'arrivée des élèves le matin au moins 15min et chaque heure 10 minutes.

L'entrée en classe :

- Les fenêtres sont laissées ouvertes **volontairement** pour aérer.
- Le lavage des mains avec gel hydroalcoolique se fera à chaque début de cours ;
- Les enseignants auront pour mission de rappeler aux élèves les règles sanitaires appliquées.

Ainsi, le jour de la reprise les élèves bénéficieront à leur tour d'une information et d'un rappel pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains, les conditions du port de masque. Sera également

effectuée, une présentation « résumée » du protocole sanitaire. Un document avec les points essentiels sera remis aux élèves de 6^{ème}. L'infirmière du collège interviendra auprès des élèves de 6^{ème} et pourra si besoin également intervenir auprès des autres niveaux.

L'intercours :

Les élèves changeront de salle en suivant leur emploi du temps avec une fluidification de la circulation par les AED ;

Avant de quitter la salle, le professeur devra, en cas de changement de salle :

- Nettoyer son bureau avec les produits mis à disposition (spray désinfectant, lingettes...);
- Nettoyer les éléments du TNI si utilisés (télécommande, stylo, souris, clavier...). Ouvrir la porte de la salle et la laisser ouverte jusqu'à l'arrivée du professeur suivant ;
- Ouvrir les fenêtres si elles ont été fermées ;

Les cours d'EPS et l'AS:

- Les cours d'EPS sont maintenus avec un cadrage national. Ils sont autorisés en extérieur et intérieur sans restriction.

- L'AS est maintenue avec un fonctionnement normal

Les cours utilisant l'ordinateur comme la technologie, PIX ... : après le passage de la classe le professeur désinfecte les claviers et les souris à l'aide des lingettes mise à sa disposition.

Fréquentation du CDI :

- Aucune restriction dans l'accueil des élèves ;

- Les ordinateurs utilisés sont désinfectés à la fin de l'heure.

Regroupement des élèves du dispositif ULIS ; Dispositif Devoirs Faits, SOS Mathématiques, Français, Fluence et Clubs :

Ces dispositifs vont se mettre en place dans le respect du protocole sanitaire et avec aucune restriction pour ce début d'année.

4 – La demi-pension

Afin d'éviter trop de brassage et garantir le contact-tracing, seuls les élèves d'un même niveau peuvent manger à la même table et en quinconce.

Les élèves seront dirigés vers la demi-pension par niveau. La vie scolaire veillera à que les élèves se rangent, en file d'attente :

- Zone d'attente : alignement des élèves avec marquage au sol ;
- Lavage de mains obligatoire avant de rentrer dans le self ;

Les élèves devront suivre les consignes du personnel en charge d'organiser et de surveiller la demi-pension :

- Retirer son plateau qui est déjà prêt ;
- Attendre de se voir attribuer une place avec la pastille de la bonne couleur ;
- Les places sont attribuées par niveau ; Les élèves sont assis en quinconce pour respecter la distanciation ;
- Les brocs d'eau seront distribués par le personnel présent ;

A la sortie chaque élève devra se laver les mains au gel hydroalcoolique.

5 – Les gestes de tous les jours pour se protéger

Le nettoyage quotidien :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Le nettoyage des grandes surfaces (sols/bureaux) sera effectué au moins une fois par jour, la même règle s'applique pour les autres espaces (poignées de portes, rampes d'escalier...). Ces opérations de nettoyage seront effectuées avec les produits désinfectants adaptés dans l'ensemble du collège. Les locaux sont aérés avant l'arrivée des élèves, pendant la récréation, sur le temps du midi et le soir.

Le nettoyage se fait plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, à minima, après chaque service.

La désinfection quotidienne des objets partagés avant réutilisation (ballons, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

L'application des gestes barrières :

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.



L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercourrs, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération de 10 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

Que se passe-t-il si une personne accueillie présente des symptômes dans l'école et l'établissement?

Dans l'hypothèse où une personne accueillie présente **des symptômes (Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants : infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée)** au sein de l'établissement, la conduite à tenir est la suivante :

- Isolement immédiat de la personne dans l'attente du retour à domicile ou de la prise en charge médicale : S'il s'agit d'un adulte, avec un masque, s'il s'agit d'un élève : à l'infirmerie ou dans un espace dédié permettant sa surveillance par un adulte dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale ;
- Respect impératif des gestes barrière ;

- S'il s'agit d'un élève, appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière ;
- Rappel par la cheffe d'établissement ou l'infirmière de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant ou la plateforme Covid-19 qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmière de l'éducation nationale peut être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge ;
- La cheffe d'établissement indique au personnel ou aux représentants légaux de l'élève qu'il ne doit pas revenir à l'école dans l'attente d'un avis médical.

Dans l'attente de l'avis médical, les activités scolaires de l'établissement se poursuivent en respectant avec attention les mesures du protocole sanitaire. La cheffe d'établissement incite les représentants légaux ou le personnel concernés à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou non de l'atteinte par la Covid-19). A défaut d'information, l'élève ne peut revenir dans l'école ou l'établissement qu'au terme d'un délai de 14 jours. Le personnel revient dans l'établissement au terme de son arrêt de travail.

Contact-Tracing et Règles d'isolement :

Les élèves contact à risque avec un cas positif sont invitées à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) deux jours après avoir été prévenues. Ces règles sont les mêmes pour tous quel que soit l'âge ou le statut vaccinal.

Les élèves ou personnels positifs bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h.

Pour les élèves et les personnels positifs non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 10 jours. Il peut prendre fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 7ème jour et que son résultat est négatif.

La période d'isolement débute :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
- à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Pourquoi se vacciner :

La vaccination,

- Protège des formes graves d'infection mais aussi du "covid long" ;
- Contribue à maintenir un maximum d'enseignement en présentiel et, à terme au retour à un fonctionnement habituel des écoles, collèges et lycées permettant :
 - D'offrir des conditions optimales de réussite des élèves et de lutter contre le décrochage ;
 - De favoriser le bien-être des élèves grâce à un retour apaisé en collectivité ;
 - De limiter les risques pour les personnels, les élèves et leurs proches ;
 - Elle constitue une mesure sociétale de santé publique et de protection de l'ensemble de la population en limitant la dynamique de transmission du virus.

Nous comptons sur vous et nous vous remercions pour votre aide, précieuse, dans la meilleure gestion de cette période difficile pour tous et nous restons à votre écoute.

L'équipe de Direction du Collège La Bruyère

Pour toute question vous pouvez contacter l'infirmière du collège :
Marie-Claire.Trigaux@ac-versailles.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**.
Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) **et quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	<p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>			

Sources :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>